



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Cedef, centre de documentation Économie-Finances

12, place du Bataillon du Pacifique
75012 Paris – M° Bercy
téléphone : 01 53 18 72 00 - télécopie : 01 53 18 36 39
cedef@finances.gouv.fr - www.cedef.bercy.gouv.fr

ouvert à tous les publics, du mardi au vendredi de 10 h. à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

Les clés du tourisme

Le tourisme est un secteur économique de première importance pour la France : le poids du tourisme dans le produit intérieur brut (PIB) est estimé à 6,2% en 2007. Il s'agit d'un chiffre basé sur l'estimation de la consommation touristique en France. Un tiers de cette consommation est effectué par les touristes étrangers. Ce secteur d'activité est l'un des premiers secteurs créateurs d'emplois depuis 2004 avec plus de 230.000 entreprises touristiques qui emploient plus de 900.000 personnes. Il est l'un des premiers contributeurs dans les échanges extérieurs de la France, avec un excédent de 12,8 milliards d'euros en 2007.

La France est la première destination touristique du monde, au regard du premier indicateur retenu par l'Organisation mondiale du Tourisme : le nombre d'arrivées de touristes étrangers, c'est-à-dire d'étrangers qui passent au moins une nuit en France. En 2007, la France arrive en tête avec 82 millions d'arrivées. Pour l'année 2008, ce chiffre s'établit à 80 millions (données provisoires), dans un contexte de ralentissement au niveau mondial. Pour ce qui concerne, les recettes, la France arrive en troisième position derrière les États-Unis et l'Espagne.

*Source : Le tourisme en France, Édition 2008, Insee Références
Le tourisme en France en 2008, bilan provisoire, avril 2009*

➔ Actualités :

La loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services vise à moderniser durablement le secteur du tourisme en mettant en œuvre des réformes structurelles pour permettre au secteur d'accélérer son développement malgré le ralentissement global de l'activité mondiale. Elle contient notamment quatre réformes majeures :

- **Réforme du système de classement des hébergements touristiques,** en partie confiée au secteur privé, qui va permettre de remettre à niveau le parc d'hébergement.
- **Réforme de la réglementation des chèques-vacances.** En 2008, sur les 3 millions de salariés porteurs de chèques-vacances, seuls 30 000 travaillaient dans des entreprises de moins de cinquante salariés. Cette réforme vise à créer les conditions d'un accroissement de la diffusion des chèques-vacances dans les petites entreprises en supprimant les contraintes spécifiques s'y appliquant et en améliorant les conditions de leur commercialisation.
- **Création d'Atout France,** nouvelle agence de développement touristique de la France, née du rapprochement entre ODIT France et la Maison de la France. Cet opérateur unique de l'État poursuit un triple objectif de promotion du tourisme en France, de réalisation d'opérations d'ingénierie touristique et de mise en œuvre d'une politique de compétitivité et de qualité des entreprises du secteur. Il définit la stratégie nationale de promotion de la « destination France » et concourt à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur du tourisme. Cette agence exerce des missions d'intérêt général dans le domaine du classement hôtelier et de la tenue du registre des opérateurs de voyages.
- **Modernisation et simplification de la réglementation de la vente de voyages.** Cette réforme, tout en garantissant une forte protection du consommateur, va permettre de renforcer la compétitivité des vendeurs de voyage en France face à leurs principaux concurrents, de prendre en compte le développement croissant d'internet, et de faciliter l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs, tel que le secteur des congrès.
- **Baisse de la TVA dans le secteur de la restauration, avec un taux de 5,5% applicable depuis le 1er juillet 2009.** Les organisations professionnelles se sont engagées lors de la signature du « Contrat d'avenir de la restauration » le 28 avril dernier, à l'occasion des États généraux de la restauration, à répercuter totalement les gains obtenus sur la baisse des prix, la création d'emplois, l'amélioration de la situation des salariés et la modernisation du secteur.

*Pour en savoir plus : consulter le communiqué du 8 juillet 2009
Consulter la loi 2009-888 du 12 juillet 2009
Consulter le site TVA-Restauration*

➔ Les sites à consulter :

La Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) a été créée par décret le 13 janvier 2009. Elle résulte de la fusion de la Direction générale des entreprises (DGE), de la Direction du tourisme (DT) et de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL). Placée sous l'autorité du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, cette direction est chargée de mettre en œuvre les politiques publiques destinées à favoriser le développement économique et la compétitivité des entreprises dans les secteurs du tourisme, du commerce et des services. Elle intervient sur l'environnement économique, réglementaire, social et financier, afin de favoriser le développement des entreprises et de l'emploi.

www.pme.gouv.fr

Le portail du tourisme présente toute l'information sur l'administration et la politique touristique, le budget, la réglementation, les professions touristiques, l'emploi et les statistiques de ce secteur d'activité.

www.tourisme.gouv.fr

Le portail national de connaissance du tourisme, Veille Info Tourisme offre trois espaces collaboratifs : un espace dédié à l'intelligence économique à travers un dispositif de veille partagée, un espace ressources permettant l'accès aux connaissances, et un espace d'apprentissage qui héberge des groupes de travail sécurisés et offre des outils pédagogiques et des aides à la formation d'une communauté de pratique dans le tourisme.

www.veilleinfotourisme.fr

Le portail d'Atout France, l'Agence de développement touristique de la France, groupement d'intérêt économique, Atout France est né du rapprochement de la Maison de la France, agence de promotion de la France à l'étranger et d'ODIT France, agence d'ingénierie touristique. Atout France est désormais opérateur unique de l'Etat dans le secteur du tourisme.

www.odit-france.fr

Le portail de l'Insee dédié au tourisme propose une compilation de tableaux statistiques et de publications de l'Insee sur le thème du tourisme.

www.insee.fr

➔ À lire :

➔ [Bilan de l'activité touristique pour les mois de juillet et août 2009](#), communiqué de presse du 2 septembre 2009, secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation, auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

➔ [Les chiffres clés du tourisme](#), ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, 2008, 8 p.

➔ [Le tourisme en France](#), édition 2008, Institut national de la statistique et des études économiques, Collection Insee références, avril 2009, 268 p.

➔ [Mémento du tourisme 2008](#), Direction du Tourisme, 2009, 128 p.

➔ [Présentation stratégique du projet annuel de Performances – Programme 223 : Tourisme](#), Annexes budgétaires 2009 - [Présentation des crédits et des dépenses fiscales](#) - [Présentation du programme et des actions – Justification au premier euro](#).

➔ [Maison de la France : Rapport d'activité 2008](#), édition 2009, 88 p.

➔ [Les comptes du tourisme 2007](#), Direction du tourisme, septembre 2008, 44 p.

➔ [Les financements publics dans le tourisme en 2007](#) - Bernard Babin, DGCIS, mai 2009, rapport public thématique de la Cour des comptes, octobre 2008, la Documentation française, 40 p.

➔ [Le tourisme dans les pays de l'OCDE 2008 : tendances et politiques](#), février 2008, 265 p.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez poser vos questions par téléphone au 01.53.18.72.00 ou par messagerie à l'adresse cedef@finances.gouv.fr